



**HAL**  
open science

## Les livres d'un chanoine d'Annecy au XVIIIe siècle

Laurent Perrillat

► **To cite this version:**

| Laurent Perrillat. Les livres d'un chanoine d'Annecy au XVIIIe siècle. 2021. <hal-04792594>

**HAL Id: hal-04792594**

**<https://hal.science/hal-04792594v1>**

Submitted on 18 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

# *Les livres d'un chanoine d'Annecy*

## *au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Laurent Perrillat, président de l'Académie salésienne

Conservateur en chef des bibliothèques

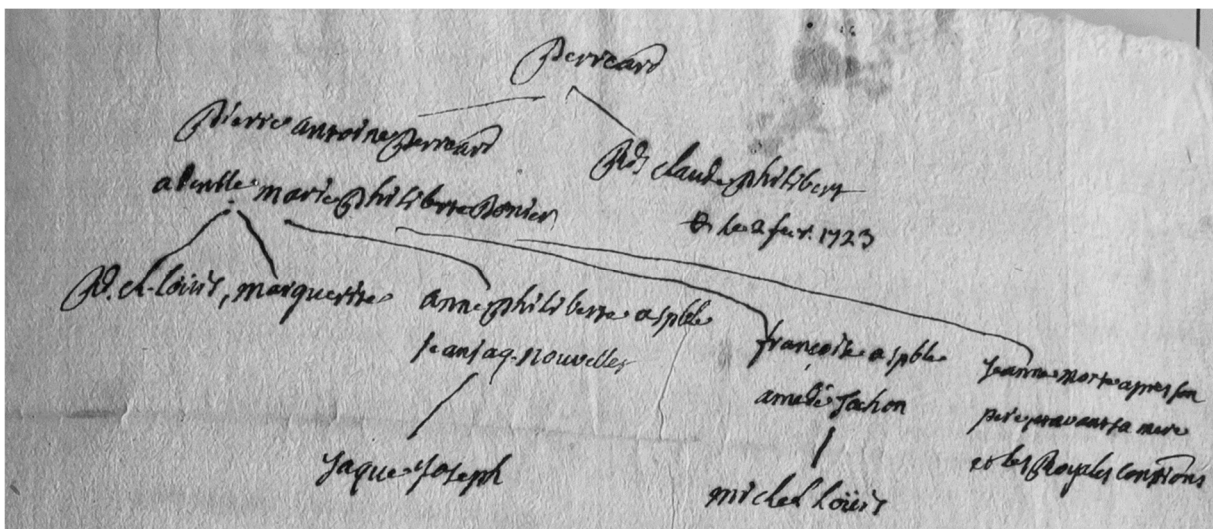
**L**a bibliothèque publique d'Annecy, ancêtre de l'actuelle municipale, a été fondée, on le sait, grâce aux dons effectués par plusieurs ecclésiastiques et singulièrement des chanoines. Au hasard des archives, on a pu retrouver l'inventaire après décès de l'un d'eux, révérend Claude-Louis Perréard, dans lequel sont décrits ses livres. Ouvrons donc les portes de l'appartement cosu de ce bon religieux, décédé en 1763. Cette petite visite nous fera découvrir la collection qu'il possédait, ainsi que son environnement religieux, intellectuel et social.

**A**vant de nous intéresser aux livres de notre chanoine, quelques mots sur sa biographie et sur sa famille. Né en 1708, Claude-Louis Perréard va suivre un brillant parcours dans l'Église : il étudie la théologie en Sorbonne, dont il devient bachelier. Ordonné prêtre à Paris en 1731, il obtient son doctorat en théologie à l'université de Valence l'année suivante. Il revient alors à Annecy où on lui confère rapidement (1733) un canonicat au chapitre cathédral de Saint-Pierre de Genève, communauté ecclésiastique où se rencontrait l'élite aristocratique et intellectuelle du diocèse. Il tiendra dès lors diverses charges importantes dans l'administration de ce dernier, sous l'autorité de l'évêque Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont (1741-1763), après avoir été vice-procureur fiscal épiscopal à la fin du pontificat de Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex (1733-1734) : il sera principalement vice-official (1737-1763) et économiste royal et apostolique des bénéfices du diocèse (depuis au moins 1745). Il jouira même de la faveur papale puisqu'il reçoit en 1750 une pension de 400 livres, ordonnée par Benoît XIV, à prendre sur les revenus de l'abbaye d'Aulps. Il meurt à Viuz-en Sallaz le 1<sup>er</sup> septembre 1763, non sans avoir dicté son testament, on y reviendra. Il est aussi intitulé, dans cet acte, vicaire général de l'archevêché de Tarentaise.

En quoi consistent les fonctions qu'il a tenues ? Le procureur fiscal épiscopal (parfois aussi dénommé promoteur) est un magistrat : il est chargé de représenter l'intérêt de l'évêque et du public auprès du tribunal de l'officialité, qui est la juridiction diocésaine. « Il est comme l'œil de l'évêque dans son diocèse pour y découvrir les désordres et les abus qui s'y commettent », nous dit le *Dictionnaire de droit canonique* (1894-1901). Il doit maintenir les immunités de l'Église, conserver la discipline ecclésiastique, faire informer contre les clercs qui ont de mauvaises mœurs et doit poursuivre tous les délits dont se rendent coupables les ecclésiastiques qui mènent une vie déréglée. Il avait pouvoir de disposer d'un suppléant, le vice-procureur fiscal. L'official, qui lui aussi peut être assisté d'un lieutenant nommé vice-official, est le chef du tribunal diocésain. Fonction très ancienne, presque toujours tenue par un prêtre gradué ès droits canon et romain, l'official jugeait principalement les causes concernant les matières spirituelles (sacrements, dispenses, bénéfices...), les procès où des clercs étaient parties et enfin tout un ensemble de causes qui relèvent de la régulation de la société (polygamie, inceste, serments...). L'économe, enfin, est un gestionnaire : c'est un prêtre à qui on confie l'administration d'une paroisse ou d'une institution ecclésiastique, en cas de vacance notamment. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économe des bénéfices royaux du diocèse de Genève avait pour mission de gérer biens et revenus des abbayes et autres établissements dont la nomination dépendait du roi de Piémont-Sardaigne : il s'agissait pour l'essentiel des grands monastères tels que les abbayes d'Aulps, d'Abondance, de Talloires ou de Chézery.

À dire vrai, Claude-Louis Perréard, qui a tenu ces diverses fonctions certes de « second rôle » mais faisant néanmoins de lui une personnalité incontournable du diocèse, est un personnage déjà bien connu des historiens annéciens. Les chanoines Rebord et Gonthier l'évoquent dans leurs œuvres (le *Dictionnaire du clergé* et les *Œuvres historiques*), J. Serand dans la *Revue savoisienne*, à propos de l'habitation de Mme de Warens, J.-C. de Vigne dans un article concernant les chevaliers harmoniphiles d'Annecy... et surtout le chanoine F. Coutin dans son étude sur le journal de Mgr Deschamps de Chaumont publiée dans les *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne* (1958). Il est le dernier mâle de sa famille, qui s'est solidement implantée dans la bourgeoisie annécienne au XVII<sup>e</sup> siècle. Son ancêtre, Pierre Perréard (probablement originaire du plateau des Bornes : Évires, Groisy ou Thorens) est reçu bourgeois d'Annecy en 1592. Les enfants de ce dernier s'orientent vers des métiers urbains : Michel († 1668) devient procureur puis magistrat (procureur fiscal) et Claude († vers 1660) maître tailleur d'habits. Du premier sera issue une lignée de procureurs et notaires, du second viendront également un

procureur et surtout des ecclésiastiques, qui tiennent le haut du pavé de l'administration diocésaine de Genève-Annecy et de la Ville. Pour s'en tenir à la branche de Claude Perréard, sa fille Louise (1646-1718) épouse un certain Jacques Beauquis (1642-1718), qui exerce la même profession que son beau-père, tandis que son frère Pierre-Antoine (vers 1640-1722) devient procureur près les tribunaux du Genevois. Leur frère puîné, Claude-Philibert (1654-1723), embrasse la voie ecclésiastique. Docteur en droit canon de l'université de Louvain et chanoine de Saint-Pierre de Genève, il sera curé d'Allèves (1691-1705), procureur fiscal épiscopal et supérieur de la Visitation d'Annecy. Retenons bien ce profil, il revêt une certaine importance dans notre propos. En 1703, le mariage de Pierre-Antoine Perréard avec Marie-Philiberte Donier scelle l'alliance de notre famille avec tous les grands noms de la bourgeoisie annécienne : le père de celle-ci est avocat, sa mère est une Nouvellet et les liens sont nombreux et proches avec les Amblet, les Tochon, les Chardon, les Mauris...



Esquisse généalogique de la famille Perréard, XVIII<sup>e</sup> siècle (ADHS, E147), cliché L. Perrillat

Claude-Louis Perréard avait donc un oncle au parcours très similaire au sien et deux de ses sœurs se marient dans le même monde en épousant des avocats annéciens. On assiste donc bien à une forme de « reproduction sociale », assez typique de l'époque et de ce milieu qui constitue, en définitive, l'élite de la bonne société annécienne. Qu'on en juge aussi par l'assise foncière et la richesse de révérend Perréard à sa mort : ses biens immobiliers sont estimés à plusieurs dizaines de milliers de livres. Outre des biens au soleil à Évires, Thorens, Pringy, Lovagny... s'élevant à près de 40 000 livres et un ensemble de créances

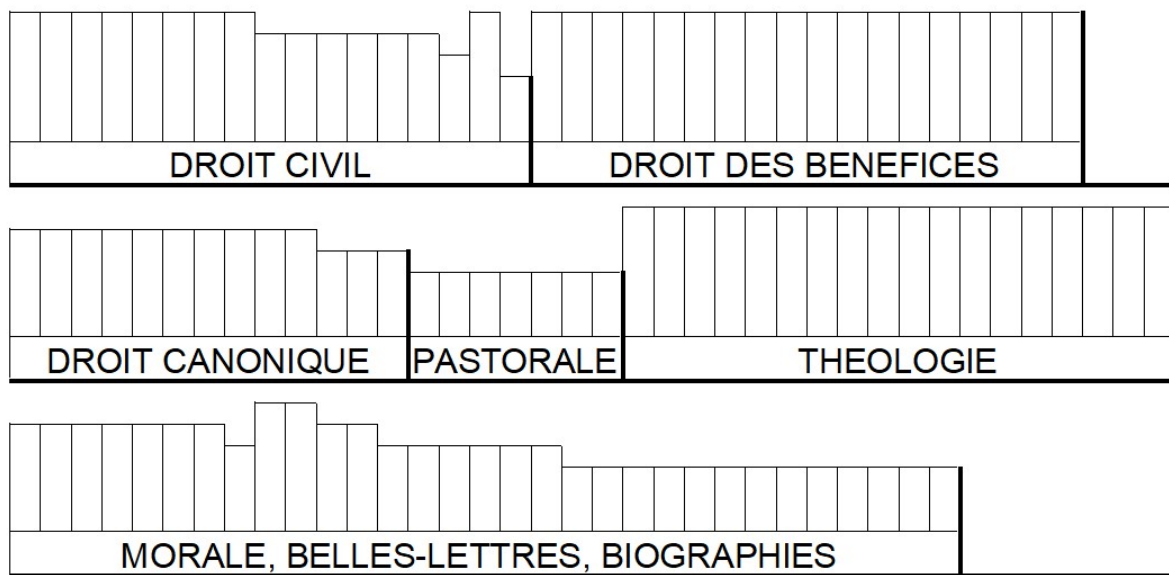
montant à 20 000 livres, la valeur des deux maisons contiguës qu'il possède à Annecy, rue Saint-François (actuelle rue Jean-Jacques-Rousseau), est considérable : la maison paternelle dont il a hérité (4 000 livres) et surtout l'hôtel de Boège-Conflans (dit aussi de la Monnaie, 19 000 livres), que le chanoine Perréard loue à l'évêque. Ce dernier en fait donc son palais de mai 1763 à sa mort, survenue la même année, le 2 août, soit un mois avant le décès de notre chanoine.

C'est dans la maison ancestrale que Claude-Louis Perréard conserve sa bibliothèque. Celle-ci est inventoriée après son décès, à la demande de ses sœurs, en février 1764, et la précision de ce document nous autorise quelques conclusions quant aux préoccupations savantes du chanoine. Toutefois, avant d'en apprécier le contenu, prenons quelques précautions pour aborder ce type de document. L'inventaire après décès est une source classique pour connaître les bibliothèques anciennes. C'est certes précieux mais il faut bien avoir à l'esprit que posséder des livres ne veut pas dire les avoir lus. Ces objets peuvent résulter d'un héritage et le défunt propriétaire n'a peut-être pas cherché à compléter cette collection par ses propres acquisitions. On peut aussi se demander si l'inventaire est complet en raison d'éventuelles omissions plus ou moins voulues par le rédacteur ou parce que certains ouvrages sont, à ce moment-là, prêtés. En outre, ces listes ne sont pas toujours très fiables pour identifier avec sûreté un document. La finalité de l'inventaire est économique et juridique : il vise à estimer la valeur des biens et les préoccupations d'exactitude bibliographique ne sont pas celles du notaire (les titres et les noms des auteurs sont écorchés, il y a des imprécisions et les erreurs de latin sont nombreuses)... Et, en l'occurrence et comme très souvent dans les inventaires après décès savoyards, on n'a malheureusement aucun renseignement sur la valeur marchande de ces livres ni sur leur état matériel (reliure, ancienneté...). Malgré tout, ici, l'inventaire nous indique pour chaque titre le format et, dans presque tous les cas, le lieu d'édition : ces indications sont précieuses car elles nous permettent, bien souvent, d'identifier exactement le document décrit.

Ces précautions étant posées, on peut d'emblée proposer quelques chiffres clés de cette bibliothèque. Elle n'est pas imposante : 105 titres (dont 44 pour lesquels on a pu identifier, de manière sûre et univoque, l'édition et son année) qui représentent 156 volumes. C'est relativement modeste, au regard de ce que l'on sait du profil type des bibliothèques de chanoines savoyards au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux travaux de Michel Collombat. Ce dernier a effet pu déterminer que, généralement, les chanoines d'Annecy, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne ou Chambéry possèdent en moyenne au bas mot 115 ouvrages, où domine amplement la théologie mais aussi le droit, avec peu d'engouement

pour les sciences mais une certaine affection pour l'histoire ; ce sont bien souvent des collections « figées » et peu perméables aux idées nouvelles pourtant foisonnantes en ce siècle des Lumières. On verra que ce portrait-robot peut s'appliquer à Claude-Louis Perréard. Encore notre inventaire ne mentionne-t-il pas tous les ouvrages présents. On apprend en effet dans le document que le chanoine Puthod détient en prêt depuis 1747 neuf tomes de droit canon appartenant au défunt et que « plusieurs volumes soit deux corbeillées de livres de droit » avaient été prêtés à l'avocat Brunier, et, ce dernier décédé, ils se retrouvent en 1764 entre les mains de l'avocat Burdin...

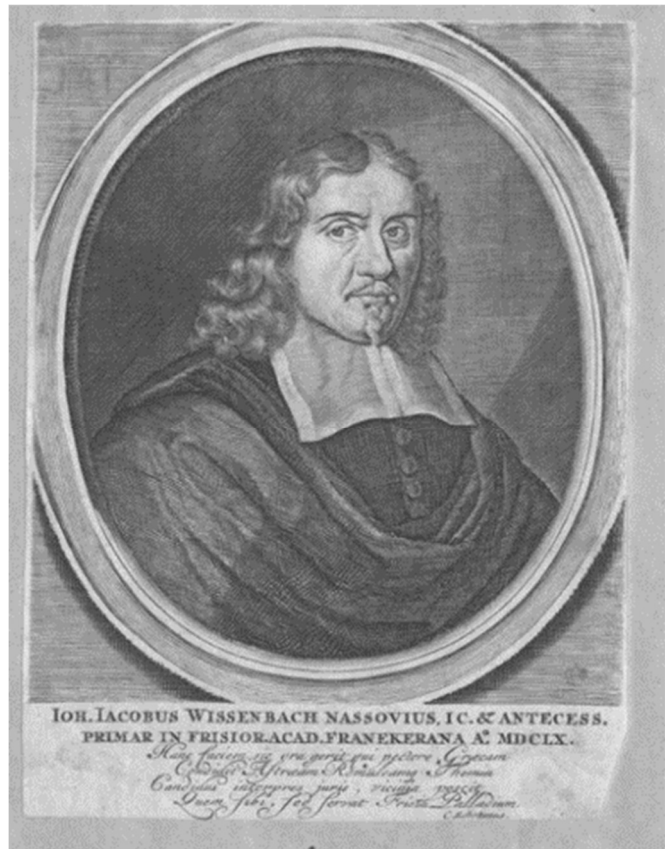
Sur cette collection, on peut avoir une idée des quatre formats (in-folio, in-4°, in-8° et in-12) des livres, grâce au schéma suivant qui les représente dans l'ordre où ils sont décrits dans l'inventaire et en supposant qu'ils remplissent trois étagères.



On observe que le classement par format des documents correspond à peu près aux regroupements des grandes thématiques qu'ils contiennent.

**A**ssurément les in-folio et in-4° dominent (60% des volumes) et cela n'est pas étonnant quand on sait qu'il s'agit du format usuel des livres de droit et de théologie qui constituent l'essentiel. Il n'y a que des ouvrages en français (41 titres) et en latin (64 titres) dans cette bibliothèque, qui est surtout savante et bien peu distrayante... On n'y trouve que quatre ou cinq titres de littérature (encore s'agit-il de moralistes gréco-latins comme Plutarque ou d'ouvrages de philosophie chrétienne à l'instar des

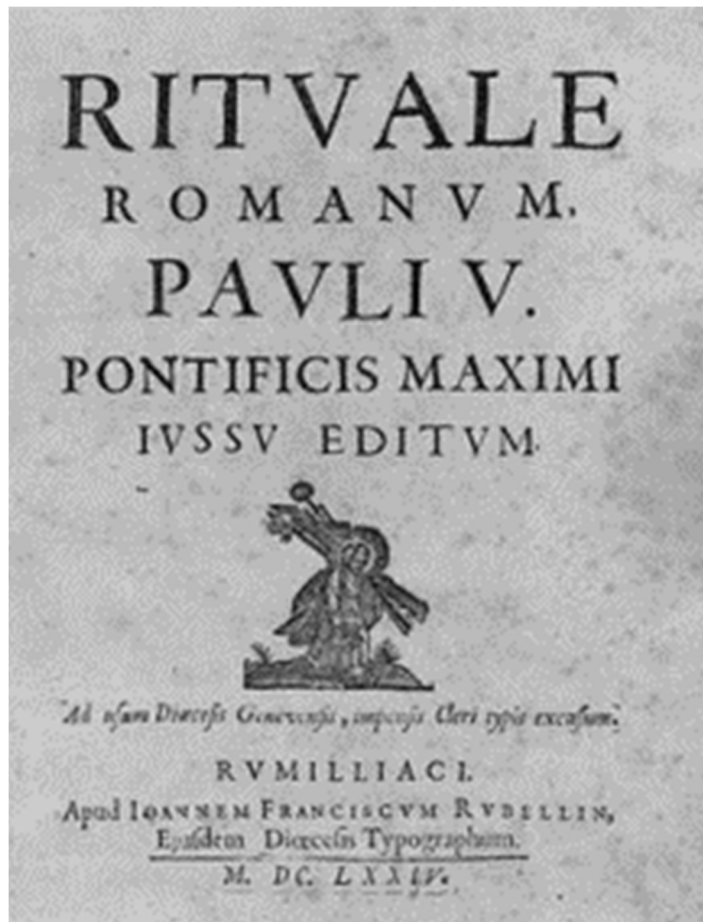
*Adages* d'Érasme) et quelques usuels de type dictionnaire (un *Thesaurus Linguae Latinae*). Tout le reste est composé de titres relevant de la théologie et du droit. On rejoint là le parcours du possesseur et ses préoccupations « professionnelles », en qualité de juge ecclésiastique et d'administrateur des biens d'Église. Certaines catégories correspondent exactement aux devoirs de Claude-Louis Perréard : une petite dizaine de titres concernent le droit des bénéfices ecclésiastiques, comme le *Tractatus de beneficiis et censuris ecclesiasticis* par Melchior Pasteur ou l'*Abrégé des matières bénéficiales* par Husson Charleateau. On a à peu près autant de titres qui touchent les fonctions d'official, tel *Sur la marque de la juridiction ecclésiastique volontaire, gracieuse et contencieuse*, par F. Ducasse. Les principales sources des droits romain et canonique sont présentes : *Corpus juris canonici*, corps de droit civil, Pandectes, Décrétales, Digeste... Et on retrouve les principaux commentateurs : Wissenbach ou Guy Pape pour le droit romain, Jean Cabassut ou Mariano Socini pour le droit canon, sans oublier quelques grands noms du droit français (Antoine Despeisses, Jean Bacquet). La théologie est représentée par les volumineux traités de saint Thomas d'Aquin, Jean Gerson, Jean Maldonat, Honoré Tournely et portent pour beaucoup sur des commentaires de la Bible et des Évangiles. Près d'un quart du fonds est constitué de titres relevant de la morale et de la pastorale : catéchismes, dictionnaires des cas de conscience, *Les trois devoirs d'un bon prêtre* par le Père Modeste de Saint-Amable, *La somme des péchés, et les remèdes d'iceux, comprenant plusieurs cas de conscience et la résolution des doubts touchant les péchés, simonies, usures, changes, commerce, censures, restitutions, traicté très utile aux ecclésiastiques, aux prestres...* On y compte aussi trois ouvrages spécialement écrits à l'usage du diocèse de Genève :



Portrait de Johann Jacob Wissenbach (1607-1665), juriste allemand

le *Rituale Romanum* édité par Rubellin à Rumilly en 1674, les *Résolutions pastorales du diocèse de Genève*

(1709-1723) et les *Constitutions synodales* datant de l'épiscopat de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. On peut enfin signaler des *Vies*, relatant la biographie de quelques figures marquantes de la Réforme catholique : Vincent de Paul, Barthelémi des Martyrs, Marie Helyot, et une *Vie de Madame de Chantal*, dans son édition d'Annecy (1737), laquelle sera canonisée en 1767.



Page de titre du *Rituale Romanum*, imprimé à Rumilly en 1674

L'ouvrage le plus ancien date de 1521, il s'agit d'un document écrit « en lettres gothiques », nous précise l'inventaire, ce qui nous permet d'y voir le *Dictionarium seu repertorium morale*, sorte de recueil alphabétique de modèles pour préparer des prêches, écrit par Pierre Bersuire (1290-1362), théologien moraliste dont les œuvres ont connu une très large diffusion jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage le plus récent (qui a forcément été acquis par Claude-Louis Perréard) est le texte imprimé du *Traité de Turin fait entre Sa Majesté [Charles-Emmanuel III] et le roy de France le vingt-quatre mars mil sept cens soixante* (il s'agit de la version française du traité mais imprimée à Turin en 1760). Il n'est pas étonnant de trouver un tel texte de droit international chez notre chanoine : n'oublions pas qu'une partie du diocèse de Genève relevait du

royaume de France et que ce traité dit « des limites » a changé le statut d'un certain nombre de territoires.

*Dictionarium seu Repertorium*



Secūda Pars Dictionarij morālis seu theologicij Fr̄is Petri Berchorij : incipiens ab E vsq; ad P.



*Dictionarium seu Repertorium*



Page de titre du second tome du *Dictionarium seu repertorium morale* de Pierre Bersuire (1521)

Dans cette bibliothèque, on trouve une dizaine de documents en lien direct avec la Savoie. Outre ceux qu'on a déjà évoqués ci-dessus (*Vie de Madame de Chantal*, *Traité de Turin*, *Rituale Romanum*, *Résolutions pastorales* et *Constitutions synodales*), on repère des documents juridiques : Claude-Louis Perréard pouvait lire le Code fabrien, monument de jurisprudence écrit par le président Antoine Favre, et divers recueils des édits des ducs de Savoie (la *Compilation* d'Alexandre Jolly, datant de 1679, et le *Brief recueil des édits de très illustre prince Emanuel-Philibert*, publié en 1574 et en 1643). Toujours dans le domaine du droit mais plutôt orienté vers les actes civils (testaments, actes de mariages, obligations...), on recense le *Notaire parfait*, de Claude Berguère, sénateur au sénat de Savoie, dans son édition lyonnaise de 1657, « dressé non seulement pour l'utilité des notaires, mais encores pour toutes sortes de personnes et notamment de ceux qui négotient et veulent tester selon les loix ». Notre chanoine pouvait enfin allier curiosité géographique et histoire, spécialement religieuse, bien sûr, en consultant la *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre Saint-François et monastères Sainte-Claire, érigés en la province anciennement appelée de Bourgongne à présent de Saint-Bonaventure* (1619), du Père Jacques Fodéré.



Gravure extraite de la *Narration historique* de J. Fodéré, 1619

Enfin, parmi les ouvrages prêtés à l'avocat Brunier, figure le fameux livre de Charles-Emmanuel de Ville, *l'Estat en abrégé de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoye* (Chambéry, 1674), précieux recueil qui renseigne

tout autant sur les mœurs de Savoyards que sur les institutions judiciaires du duché.

**E**n parcourant les titres et sauf à ce que des documents aient échappé à la description de l'acte notarié, on est cependant frappé par des manques cruels : on s'attendrait à voir figurer, dans l'inventaire, des livres qui sont courants dans toute bonne bibliothèque de l'époque. En premier lieu et surtout chez un clerc annécien, aucun écrit par ou sur saint François de Sales, pourtant fort en vogue dans les milieux aristocratiques et bourgeois ! On aurait pu penser que Claude-Louis Perréard ait sous la main une édition de *l'Introduction à la vie dévote* ou du *Traité de l'amour de Dieu*... Il n'en est rien... Presque pas, comme on l'a vu, de documents traitant d'histoire, de littérature et aucune curiosité envers les langues étrangères, les voyages ou encore les sciences qui, en ce siècle des Lumières, attirent tout bon intellectuel... Pour en revenir aux sciences religieuses, intérêt central de notre chanoine, on n'y trouve qu'un seul titre qui traite de la controverse entre catholiques et protestants (*La vérité de la foi catholique victorieuse des erreurs et des sophismes de M. Benedict Pictet, ministre de Genève*, par Antoine Léorat, Avignon, 1728). Il est vrai que le conflit entre les deux confessions s'est quelque peu assoupi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si, par ses fonctions, Claude-Louis Perréard a pu être confronté à des contacts avec Genève sur le plan religieux voire politique. La Savoie n'ayant pas ignoré le mouvement gallican et la querelle janséniste, on aurait pu croire que notre chanoine s'y serait intéressé : aucune trace dans les livres ici décrits, si ce n'est le *Tractatus de libertatibus ecclesiae Gallicanae* (1689) ou les *Instructions théologiques et morales sur les sacrements* de Pierre Nicole, le plus grand controversiste du jansénisme.

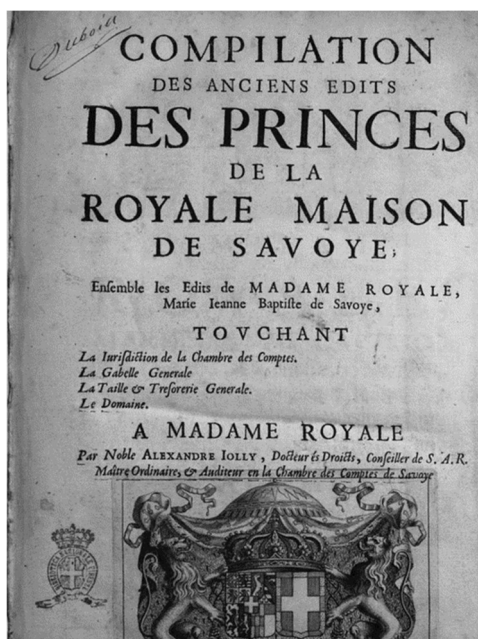


Portrait d'un chanoine avec des livres, XVIII<sup>e</sup> siècle (POP, min. de la Culture)

En somme, la bibliothèque de Claude-Louis Perréard est le miroir assez exact de ses activités ecclésiastiques. C'est une collection passablement centrée sur le droit et la théologie, laissant bien peu de place aux loisirs et aux lectures plus légères et, à y regarder de près, elle est un peu vieillie. Véritable instrument de travail, peut-on penser, le chanoine devait y puiser références, citations et idées pour préparer ses dossiers, vérifier la légalité d'une mesure administrative, juger des causes... Mais a-t-il contribué à l'enrichir, l'augmenter, la faire vivre ? On peut avoir des doutes sérieux à ce sujet et il y a tout lieu de penser que les livres de Claude-Louis Perréard provenaient de l'héritage de ses prédécesseurs et singulièrement de son oncle, chanoine comme lui, Claude-Philibert Perréard.

Plusieurs indices vont dans ce sens. Tout d'abord, ayant pu déterminer la date d'édition de presque tous les titres, on constate que la plupart d'entre eux (85%) sont antérieurs à 1723, date du décès de Claude-Philibert. Bien plus, dans ce lot, la demie-douzaine d'ouvrages relevant de la pastorale et de la charge d'âmes (dont un *Catéchisme* selon le concile de Trente, *Les trois devoirs d'un bon prêtre* ou encore l'*Instruction des prêtres*) datent de la période où ce dernier était curé d'Allèves (1691-1705) ou un peu avant. Le testament de Claude-Philibert en 1723 vient valider cette hypothèse : il y « nomme Rd Sr Estienne Baucquis [son neveu qui lui a succédé comme] curé d'Allève, pour avoir le soin de sa bibliothèque et en garder la clef jusqu'à ce que son dit héritier [Claude-Louis Perréard] aye atteint l'âge de vingt-cinq ans ou qu'il soit en âge de s'en servir, pendant lequel tems ledit Rd Sr Baucquis pourra en avoir l'usage

et mesme de quelques-uns d'iceux qu'il jugera luy convenir pendant sa vie et auquel il donne et lègue son gros bréviaire et à Rd Sr Jacques Baucquis, curé d'Artas [autre neveu de Claude-Philibert Perréard] son petit bréviaire ». Assurément donc, Claude-Louis avait récupéré, pour ses études et la suite de sa carrière, les ouvrages de son oncle qui appartenait au même corps et partageait les mêmes intérêts intellectuels. On peut également se demander si Claude-Louis Perréard n'a pas bénéficié des largesses d'un autre de ses oncles, l'avocat Claude-Antoine Donier (1676-1729). On a conservé son inventaire après décès, où sont décrits ses quelque 80 livres assez précisément et on ne



Page de titre de la *Compilation* d'A. Jolly (1679)

peut s'empêcher de remarquer que six de ces titres, tous en droit, se retrouvent dans la bibliothèque de son neveu (le *Code fabrien*, la *Compilation des anciens édits* d'A. Jolly et le *Brief recueil des édits*, évoqués plus haut, mais aussi les *Singulares observationes* de J. Mynsinger, la *Practica criminalis* de G. Claro et les *Œuvres* d'A. Despeisses). On peut donc être quasiment assuré de trouver un héritage dans le catalogue de la bibliothèque de notre chanoine.

**E**t, pour conclure, sait-on ce qu'est devenu ce fonds ? Claude-Louis Perréard n'en fait pas mention dans son testament, où on trouve surtout des préoccupations d'ordre économique, afin d'assurer ses sœurs déjà mariées de l'essentiel de son héritage et de garantir la subsistance de son autre sœur Marie-Marguerite Perréard qui a vécu avec lui et a été son aide au prêtre. Ses héritiers universels, « dans tous et un chacun les autres biens dont il n'a dessus [dans son testament] disposé ni ordonné » (bibliothèque comprise, donc), sont sa sœur Anne-Philiberte, épouse Nouvellet, et son neveu Michel-Louis Tochon, « par égale part et portion » : on peut parier que les ouvrages ont fini dans les maisons de ces juristes annéciens (qui d'ailleurs se brouilleront au sujet de cette succession, au point d'aller en justice...) ou peut-être qu'une partie de ce fonds a gagné les rayonnages de la bibliothèque publique d'Annecy. Celle-ci avait ouvert au public en 1747 à l'instigation et grâce au legs de plusieurs chanoines annéciens, dont révérend Dumax, collègue de Claude-Louis Perréard. Ce dernier avait d'ailleurs participé assez activement à l'animation de cette institution, en assurant sa co-administration durant quatre années (1750-1751 et 1760-1761). Il paraît difficile aujourd'hui de retrouver un des ouvrages qu'on a tenté d'examiner dans cet essai, mais qui sait si, au hasard d'un fonds ancien public ou privé ou au détour d'un document numérisé, on ne pourrait retrouver l'ex-libris Perréard griffonné sur un exemplaire ayant appartenu à notre chanoine annécien, ou plutôt à nos chanoines annéciens... Ils nous laissent en tout cas l'image, à travers leurs livres, de latinistes aguerris, de théologiens pratiques, de magistrats experts, savants et austères...

### ***Sources et bibliographie :***

L'inventaire après décès de Claude-Louis Perréard se trouve aux ADHS, 6C182, Tabellion d'Annecy, 1<sup>er</sup> livre de 1764, fol. 314-366, l'essentiel des informations ici exposées concernant sa biographie et sa famille en est tiré,

son testament est conservé dans ADHS, 6C2059, Tabellion de Viuz-en-Sallaz, 1763, fol. 325.

On a aussi consulté aux ADHS :

- 6C97, Tabellion d'Annecy, 1<sup>er</sup> livre de 1723, fol. 36, testament de Claude-Philibert Perréard
- 6C114, Tabellion d'Annecy, 1<sup>er</sup> livre de 1731, fol. 173-185, inventaire après décès de l'avocat Claude-Antoine Donier
- E147, papiers de la famille Perréard

Binz, Louis, Émery, Jean, Santschi, Catherine. *Helvetia Sacra*, série I, vol. 3, *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*. Berne : Francke, 1980.

Collombat, Michel. *Les bibliothèques des clercs séculiers du duché de Savoie du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1860*. Thèse de doctorat en histoire, Université de Lyon, 2016, disponible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01486774> [dernière consultation le 21/04/2021].

Coutin, François. Journal de Mgr de Chaumont (1701-1763). *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1958, t. 72, p. 1-32 et notamment p. 29-32.

*Dictionnaire de droit canonique et des sciences en connexion avec le droit canon*, sous la dir. de Mgr André et de l'abbé Condis. Paris : Walzer, 1894-1901.

Gonthier, Jean-François. *Œuvres historiques*. Thonon-les-Bains : Masson, 1902.

*Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, sous la dir. de Claude Jolly. Paris : Cercle de la librairie, 2008.

Mercier, Jean. Le chapitre de Saint-Pierre de Genève, suivi d'un appendice sur le chapitre de Saint-Pierre d'Annecy. *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1891, t. 14, p. 1-400.

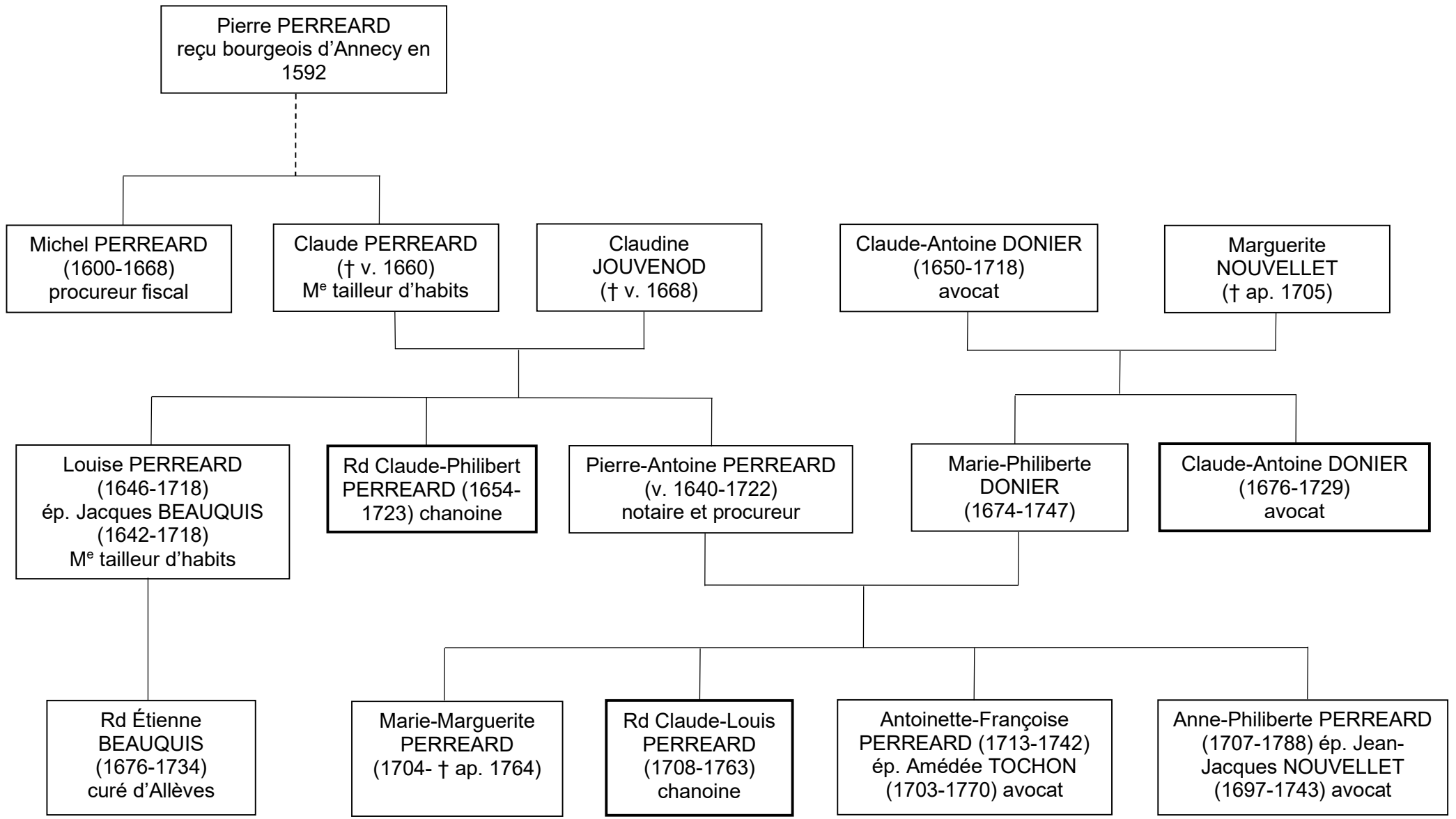
Nicolas, Jean. *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle : noblesse et bourgeoisie*. Paris : Maloine, 1978.

Pertuiset, Arnaud. *Mgr Biord, un évêque savoyard face au défi des frontières : le diocèse de Genève-Annecy au temps des Lumières (1764-1785), de Samoëns au trône épiscopal d'Annecy*. Annecy : Académie salésienne, 2012 (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne ; 119)

Rebord, C.-M. *Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900)*. Annecy : J. Abry, 1917.

Rebord, C.-M. *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy, dès 1535 à nos jours*. Bourg-en-Bresse : Dureuil, 1920-1921.

Crédits des illustrations : sauf mention de source contraire, Google Books et Google Images.



GENEALOGIE SIMPLIFIEE DE LA FAMILLE PERREARD